

***Interventions du Professeur Henri Nonn et de Bernard Aubry  
lors de la réunion  
du réseau des acteurs de l'habitat en Alsace***

***Val-Vignes, Saint-Hippolyte – 6 décembre 2013***

L'Areal, <http://www.areal-habitat.org/>, en collaboration avec ses principaux partenaires (Collectivités Territoriales, Caisse des Dépôts, DREAL, Agences d'urbanisme) a souhaité lancer le Réseau des Acteurs de l'Habitat en Alsace. Déclinaison régionale du Réseau des Acteurs de l'Habitat, ce réseau a pour objectif de proposer des moments d'échanges aux acteurs alsaciens de l'habitat afin d'échanger, de réfléchir et de partager l'information autour de thématiques en lien avec les enjeux régionaux.

Les objectifs de ce réseau sont :

- Placer le logement social au centre du débat régional et contribuer à animer le débat, par des échanges réguliers dans le domaine de l'habitat,
- Elaborer des points de vue partagés avec les partenaires, et portés avec eux, sur des sujets stratégiques pour la profession en Alsace,
- Contribuer à resserrer les liens entre le mouvement Hlm et ses partenaires à l'heure où les politiques publiques sont de plus en plus territorialisées,
- Offrir un lieu, véritable trait d'union entre acteurs, qui permette l'échange d'expériences, pour enrichir les pratiques au sein de la région,
- Elaborer des propositions constructives permettant de favoriser les synergies et d'améliorer les processus et circuits de décisions

Au cours d'une réunion qui s'est déroulée le 6 décembre à Saint-Hippolyte, l'Areal a demandé à deux membres de l'APR, le Professeur Henri Nonn et Bernard Aubry de présenter un exposé sur la dynamique territoriale.

## **Mises en perspectives des dynamismes territoriaux en Alsace**

L'indulgence de l'auditoire est demandée : les approches ne ciblent pas spécifiquement les questions d'habitat, encore que les points traités soient destinés à y trouver leur prolongement ; l'analyse n'est pas calée a priori sur les périmètres administratifs (impulsion, gestion, planification, observations statistiques...), mais davantage structurée par l'influence des agglomérations et des zonages en « aires urbaines » (Insee), et comme associée aux mobilités actuelles et à la recomposition des territoires locaux sur lesquels œuvrent les processus contemporains du développement.

Les « mises en perspectives », distinguées de la prospective et des prévisions, s'adossent aux situations héritées, aux tendances issues des évolutions en cours de diverses « variables » (démographie, société, économie, action publique...), mais aussi de leurs interdépendances et interactions.

Les territoires y sont définis en tant qu'entités vivantes (lieux de liens), par ce qui leur donne cohérence, organisation, énergies ; cela en particulier en fonction de pôles actifs (avec périphéries et marges ; leurs recompositions affectent leurs trames, leur tissu et leur cohésion, les hiérarchies antérieures... Mais ils restent des « médiateurs » au regard de « lois » telles que concentration-diffusion, marché, systèmes publics d'intervention, réseaux d'acteurs...

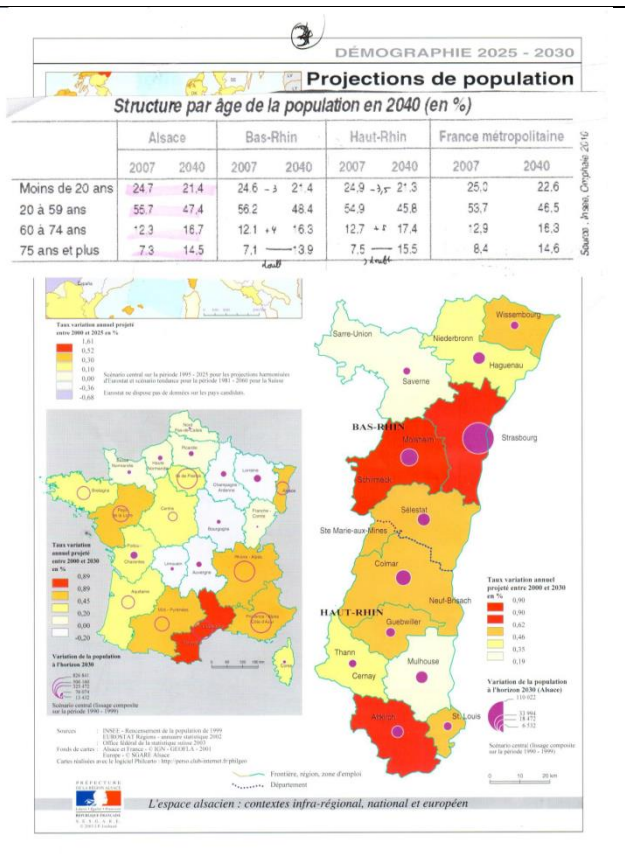
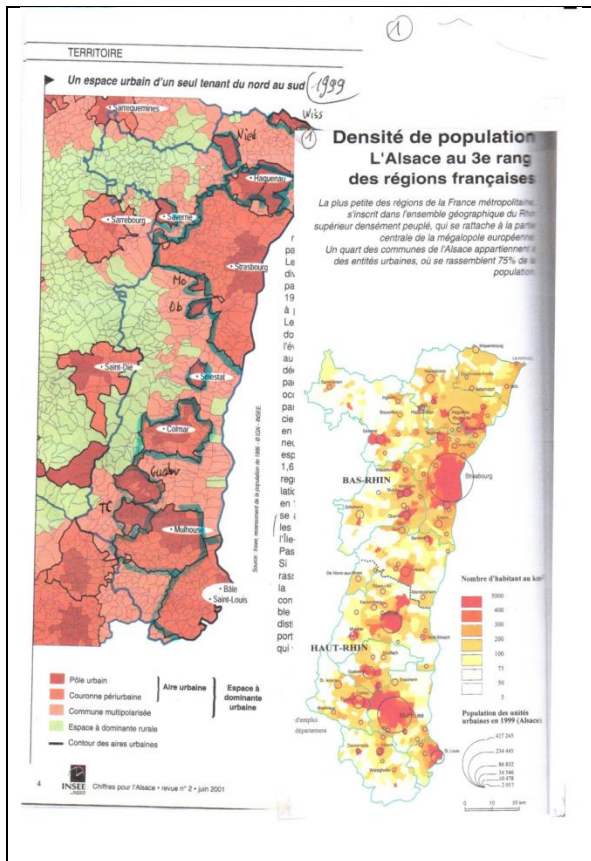
Les dynamismes sont ici exprimés en termes de ressources ou énergies (hommes, société, économie, action publique) transcrites dans plusieurs champs, et avec leurs effets-systèmes ou leurs degrés de dépendance exogène.

### **1. Perspectives de dynamisme selon diverses rubriques**

#### *1.1 Les évolutions récentes et attendues de la démographie*

Les gains de population en Alsace : 1,52 Million d'habitants en 1975, 1,85 M en 2010 ; le rythme en est inégal, + 0,45% /an entre 1975 et 1990, + 0,73% entre 1990 et 1999, et retombé à + 0,5%/an entre 2006 et 2010. Néanmoins, les densités élevées sont ainsi entretenues en région = 233 hab./km<sup>2</sup> (France = 115).

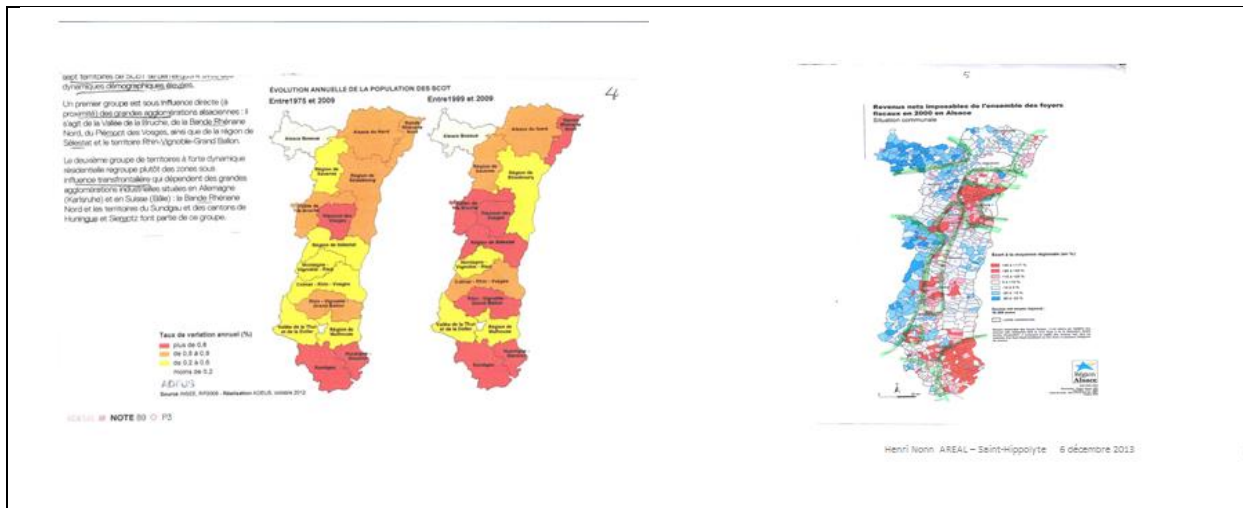
Les gains entre 1960 et 1980 sont d'abord distribués au bénéfice des villes - émigration rurale, immigration extra-régionale - (73% de population urbaine pour 27% de population rurale en 1982), grossies de bourgeolements de proximité. Depuis les années 1975, un double mouvement est combiné : fin des fortes croissances des pôles majeurs, et plus large étalement périurbain, aidé par les investissements routiers et la motorisation des ménages. Au point que les « aires urbaines » (Insee) définies en 1990 vont se dilater : par exemple Strasbourg : 128 communes en 1990, 182 en 1999, 265 en 2010. Les 14 aires urbaines alsaciennes fixent 73% des habitants en 1990, 74% en 1999 et 78% en 2010 en mordant sur les communes multipolarisées (18% en 1999) et sur les espaces à dominante rurale (12%) – soit 22% ensemble en 2010. Mais les rythmes varient : la ville et la banlieue proche de Mulhouse ne progressent plus depuis 1968-75 ; dans les villes moyennes, écarts entre Haguenau, Molsheim-Obernai ou Saint-Louis et Guebwiller, Thann-Cernay ou Saverne... ; de même parmi les bourgs (ici progrès en terres viticoles ou frontalières, ou comme pôles secondaires des grandes aires urbaines, la stagnation des deux pôles ruraux ou industriels).



Les progrès démographiques conjuguent des soldes naturels et des soldes migratoires.

Le baby-boom après 1945 a permis des gains de + 0,7%/an, ramenés à + 0,5 entre 1975 et 1990, et < 0,45 depuis. La baisse de la fécondité est relayée par l'allongement de l'espérance de vie, ou atténuée par la natalité de populations immigrantes. Il reste que le solde naturel aujourd'hui fournit les deux-tiers des gains de population, où les classes jeunes prévalent en agglomérations et où se marquent des bastions de population vieillissante (le rural des marges, le Vignoble) avant de toucher toute la région : la génération du baby-boom a au moins 60 ans en 2010! Les « 60 ans et + » forment 19% du peuplement alsacien en 2005 (440 000 habitants) et l'on prévoit une part de 28% en 2030, ce qui ramènerait le solde naturel à un croît de 0,32% /an (+149 000).

Le solde migratoire a bien contribué aux progrès du peuplement alsacien de 1962 à 1975 (+0,5%/an), mais est devenu nul entre 1975 et 1990, et resté limité depuis (<0,30- 0,22%/an, environ 30 000 habitants au long des 10 dernières années). S'y entremêlent des flux internes (périurbanisation, études supérieures, cumul sur des zones frontalières par ex) et des mouvements interrégionaux et internationaux (ceci évalué à 0,2%/an).



Mais les répercussions sur l'habitat s'établissent non sur des soldes mais sur des flux : le vieillissement joue sur des sous-occupations ou des réductions de la demande ; les migrations « interpellent » les parcs et les besoins de la construction (ainsi, sur la CUS, entre 1999 et 2006, il y a eu plus de 45 000 arrivants d'autres régions ou de l'étranger, quand le solde migratoire ne s'établit qu'à + 6245 ; et en 2005, on comptait 129 000 habitants (soit 21%) ayant changé de commune de résidence depuis 1999 issus de l'aire urbaine, de la région, auxquels ajouter les venues d'autres régions ou de l'étranger). Les « partants » sont aussi à considérer (âges, ménages, CSP, parc concerné...). Et pour des projections démographiques, beaucoup tient à la dynamique métropolitaine, au marché du travail frontalier, aux mobilités de vie ou d'emploi, à la raréfaction des terrains constructibles...

Au total, les tendances démographiques interviennent sur la densification des lieux (des villes-centres, du périurbain,...) et sur les coûts de l'aménagement ; sur l'évaluation de la population active potentielle également : celle-ci était de 751 000 personnes en 1990 en Alsace, de 912 000 en 2010 ; mais le vieillissement va -selon l'âge de la retraite- modifier ce flux. Et, pour l'habitat, il importe d'y combiner les modifications des structures des ménages.

Une approche ciblant les ménages (hors modification des modes de vie) met en relief le fait que l'augmentation du nombre de ménages est deux fois plus rapide que le seul gain démographique. En Alsace, 677 000 ménages en 1999, 738 000 en 2005, 833 000 attendus en 2015. La taille moyenne des ménages se réduit : 2,8 personnes en 1982, 2,4 en 2005, 2,1 prévision 2030 : en structure, c'est la diminution du nombre d'enfants, l'instabilité accrue des couples, le vieillissement et l'accroissement des personnes seules (219 000 en 2005) ainsi que des familles monoparentales (17% en 2006, près de 20% maintenant). Géographiquement, c'est la concentration des « ménages » de petite taille dans les agglomérations (études ou formation, personnes isolées, couples sans enfants – ainsi, sur l'aire de Strasbourg, 2,1 pers. en ville-centre alors que les périphéries comptent beaucoup de « ménages constitués avec enfants » (2,6 pers). Mais les modulations sont en fait multiples : habitat social, lotissements déjà anciens des années 60-80, parc locatif privé en zones denses avec petits logements, périphéries précocement ou plus tardivement investies... En prévision, il faudra considérer les politiques d'accueil pour soutenir les développements métropolitains (en renouvellement urbain et Zac, en diversification des parcs...), les progrès d'adaptation énergétique de l'existant, et les inflexions du marché de l'emploi, sans parler de la maîtrise du foncier ni de concordances améliorées entre collectivités et promoteurs...

### 1.2 Tendances dans les modes de vie et les ressources des ménages

De manière générale, on insiste souvent sur l'individualisme croissant dans la société. Cela induit des réseaux sociaux « choisis », des « voisinages électifs », une perte de rôle des proximités géographiques, une augmentation des « fractures » territoriales. On évoque la mobilité toujours plus grande des personnes et l'amplification des déplacements. Y contribuent la pratique amplifiée de plusieurs échelles de lieux (pratiques multipolaires : espace local, lieux de centralité selon les équipements, loisirs).

Plus en détail, sont multipliés les « territoires » différenciés.

Au niveau des grandes agglomérations, ressortent :

a) les « territoires d'urgence sociale » (quartiers sensibles, locatif social, habitants moins mobiles et concentration de familles souvent en difficultés, et variablement ségrégés)

b) quartiers « gentrifiés »

c) en deuxième couronne, une sectorisation entre les parties les plus « aisées » (v. sécession) et les autres plus mixtes ou aidés à l'accession par le PTZ. Au niveau des villes moyennes ou petites, les centres dans le parc ancien (problème de requalification) sont distincts des couronnes marquées par l'accession à la propriété devenue signe de la réussite matérielle et sociale. Dans les aires davantage rurales se marquent des différenciations fortes : ici (le Vignoble) l'aisance, l'entre-soi, le chapelet des villes proches porteuses des services et équipements ; là (Alsace bossue), l'anémie des emplois (agriculture-forêt, industrie, emploi féminin et des jeunes, ailleurs (cantons frontaliers) l'aisance des revenus mais la dépendance de l'extérieur...

En Alsace, un point commun s'établit dans « l'investissement Habitat » (confort, qualité de vie, aménagements) entraînant des exigences en économie résidentielle, en dessertes et connexions, en équipements, services publics et urbanisme -répercussions sur l'action publique. Mais les actuels coûts fonciers et immobiliers (+ charges) comme les dépenses pour les déplacements grèvent de plus en plus de ménages. L'urbanisme hors agglomérations tarde à s'imposer comme producteur de régulation. En perspective, une contraction des ressources des collectivités territoriales comme une distorsion entre lieux où sont obtenus les salaires (production) et lieux de mobilisation de ces ressources dans l'habitat et dans la consommation finale-décrite par L.Davezies- ; dès lors, coordinations et péréquations deviennent difficiles.

### *1.3- Evolutions et perspectives dans l'économie et l'emploi*

Quatre bases sont à considérer :

a) Les « économies locales » (agriculture, industries manufacturières héritées et +/- relancées, petites centralités) sont les plus largement réparties.

b) L'économie « métropolitaine » plus récente (années 1975-80) et tertiaire (supérieure) est très concentrée (Strasbourg, Bâle, Mulhouse, participation colmarienne).

c) l'économie « résidentielle », qui suit les redistributions et attentes locales de la population dans l'urbain, le périurbain et l'urbanisation des campagnes

d) l'économie « présentielle » calée sur les atouts touristiques et patrimoniaux, sur les aménités (variablement réparties) ou sur les manifestations et rencontres davantage urbaines.

Dans la première catégorie, l'agriculture ne soutient plus que 14 000 emplois, tout en contribuant aux atouts économiques, mais liée aux IAA, à la PAC, aux marchés urbains, au développement durable et affectée par la consommation d'espace. Les industries ont été soutenues dans les années 60 par des IDE industriels assez amplement répartis en région: on leur doit un soutien aux villes moyennes et petites autant qu'aux grandes et le maintien de « bassins de main d'œuvre » ; mais leur vie s'effectue de plus en plus en réseaux ; s'y ajoutent les multiples « zones d'activités » récentes (fixatrices aujourd'hui d'un tiers des emplois bas-rhinois : N.B : jouent-elles un rôle dans l'extension contemporaine de l'habitat ? Ou seulement dans les navettes ?). Enfin, les centralités élémentaires servent inégalement d'appui à l'économie résidentielle marchande et non marchande (fondements

chefs-lieux d'EPCI, armature commerciale, services opérationnels aux entreprises). L'industrie fixe 153 600 emplois en région, la gestion des C.T environ 37 500.

La polarisation se marque cependant par la fixation de 85% des emplois sur les agglomérations ou aires urbaines d'Alsace (79% en 1990). Bâle a gardé très majoritairement ses emplois supérieurs en territoire helvétique, l'agglomération de Saint-Louis et ses environs n'en bénéficiant principalement que pour des emplois d'exécution. L'aire urbaine strasbourgeoise cumule ainsi 36% des emplois groupés sur les U.U, Mulhouse 14%, Colmar 11% ; l'ensemble des autres villes moyennes en totalise 28%, avec avantages à celles du Bas-Rhin. Enfin l'économie présente compte pour 24 700 emplois répartis selon des zones « géotouristiques ».

Les perspectives ? *Le tissu industriel s'est fragilisé*, responsable largement des taux de chômage actuels : par zones d'emploi: Mulhouse= 11,8%, Strasbourg= 10,6 ; Colmar =8,7, Sélestat =8,3 ;Saverne =7,8 ; Haguenau= 7,5 ; Saint-Louis= 7,2%.

Les IDE actuels sont plus restreints et peu créateurs d'emploi. Les sociétés sont toujours très dépendantes de sièges extérieurs (peu de R&D) ; les firmes plus technologiques et fondées sur la connaissance préfèrent les sites des grandes aires urbaines ou sont affiliées à des pôles de compétitivité ou à des filières toujours plus ancrés aux villes majeures (universités, CRITT) ; cela maintient plus que ne crée de postes de travail. *Les emplois de centralité et d'économie résidentielle assurent de nos jours les deux tiers des emplois dans l'aire urbaine strasbourgeoise.* Or, les pouvoirs d'achat sont fragilisés, les effectifs des fonctions publiques sont plutôt en contraction, et se multiplient partout les emplois en CDD ou temps partiel. Les emplois frontaliers sont en rétraction.

#### 1.4- Quelques mots sur l'action publique

Je suis trop peu compétent pour parler des politiques de soutien au logement social ; ou des systèmes d'aides à la construction et à l'amélioration de l'habitat ; ou encore des engagements des Collectivités envers les plus démunis comme dans les territoires d'urgence sociale, ainsi que dans les élaborations de zonages.

Je me contenterai d'observer le décalage, dans l'élaboration des documents d'urbanisme, entre les agglomérations où ont démarré dès les années 55-60 les plans d'urbanisme directeurs, les plans de modernisation et d'équipement, puis les SDAU, les POS et les PLH, les PLU - y compris intercommunaux- dans le cadre de la loi SRU, et les couronnes périurbaines, encore mal structurées, sans réelle maîtrise foncière ni finalités claires dans les expansions. On peut déplorer les ambiguïtés subsistantes entre structures supra-communales des grandes agglomérations et les ententes intercommunales des EPCI périphériques (parfois arc-boutées sur des « identités », des craintes envers les grands pôles, des contestations de prescriptions de Scots visant à « flécher » les lieux des constructions nouvelles) alors même que l'urbanisation s'est généralisée. Si ces replis visent dans certains cas à éviter d'avoir à partager les coûts du logement social (ou à en accepter une part), des transports collectifs ou de grandes opérations (Zac, infrastructures, grands équipements, rénovations de parcs), il convient de faire passer dans les mentalités les interdépendances systémiques des territoires : dans les actions d'accueil et d'attractivité, dans la constitution d'armatures ou plateformes de services mutuellement consenties en vue d'orienter l'économie résidentielle, comme -au vu des mobilités- dans le déploiement des offres locatives que beaucoup attendent.

En perspective, je m'interroge pour l'avenir sur les aggravations de la pauvreté (villes-centres, cf. Mulhouse, le monde rural des marges) comme sur les freins à la mixité ; sur les moyens de co-conduire les projets de constructions et les marchés immobiliers ; de mettre en débat les « modèles métropolitains », afin d'éviter les formes d'expansions radioconcentriques pour aller vers des dispositifs « en grappes » liant grandes agglomérations et villes moyennes ou pôles secondaires (cf. monde rhénan) ; de donner chair (au-delà des observations) aux finalités des « interScots ».

## 2. Quelle typologie des territoires ?

### 2.1 Les cadres de saisie des questions d'habitat

Les zones d'emploi de 1977 (ramenées à 12) ont été utilisées pour affiner les prévisions « Omphale » de l'Insee. Mais leur pertinence pour suivre l'emploi (affaiblie par l'amplification des mouvements pendulaires contemporains) ne vaut plus au regard des champs des évolutions démographiques, de la métropolisation, de la périurbanisation et de la promotion immobilière. La Z.E de Strasbourg ne compte que 90 communes, quand l'aire urbaine de 1999 en regroupe 182 et 265 en 2010 ; pour Mulhouse, les 49 de la Z.E ne vont pas jusqu'à Soultz ni Altkirch.

Les « zones d'observation de l'habitat » (32), pour utiles qu'elles soient, semblent plus proches des « bassins de vie » que des territoires nés des polarisations urbaines majeures ; les considérer pour des coordinations de l'économie résidentielle paraît judicieux, mais la vision large des expansions périurbaines incite à opérer des regroupements (ex : Colmar et Ribeauvillé, Kayersberg, Rouffach en sus de Neuf-Brisach).

Les Scots d'Alsace sont à la bonne échelle pour voir les rôles d'intermédiation des villes moyennes sur leur environnement (plaine-piémonts, piémonts et vallées vosgiennes), voire éclairer certaines problématiques (Bande rhénane Nord, Trois-Frontières) ; cependant il reste à construire autour des grandes agglomérations une finalisation partagée en Inter-Scots. Il serait utile de pouvoir identifier, dans les parcs de construction récente que l'on recense dans leurs cadres, les parts respectives liées soit à la dynamique de l'économie locale, soit de la métropolisation (ex : combien des 9 145 résidences construites entre 1990 et 2010 sur le Scot de Sélestat, des 6 740 en Bande rhénane, des 8 145 sur le Scot du Piémont des Vosges relèvent de flux de la région strasbourgeoise ?).

Les « zones urbaines sensibles », bien que concentrant le plus gros des problématiques liées au logement social ne couvrent pas l'ensemble d'une telle thématique, notamment dans les requalifications urbaines majeures, dans les réaménagements des villes moyennes, et dans les territoires plus ruraux avec bourgs-centres.

### 2.2 Miser sur l'impulsion urbaine pour susciter les nouvelles cohérences territoriales ?

C'est une proposition assez adaptée à l'Alsace, dont l'armature urbaine est plus que centenaire, dont les densités élevées (et la « richesse vive » moyenne encore substantielle des habitants), comme la pratique familière des recours aux services permettent des niveaux de centralités vivants en relative proximité ; le dimensionnement assez voisin des arrondissements, des « Pays », des zones d'emploi et des Scots confortent ensemble la qualité d'intermédiation (administrative, sociale, économique, culturelle) des villes moyennes dont B. Aubry montrera des caractères distincts de ceux rencontrés dans le reste de la France (Ile de France exclue). L'arbre structuré des TER aide actuellement à renforcer leur place dans les connexions.

Toutefois, et cela a été déjà dit antérieurement, se superpose sur une telle trame les champs des métropolisations. Ceux-ci sont cependant distincts.

Sous l'*influence de Bâle-Suisse*, la métropolisation est de première couronne (banlieue) pour l'agglomération de Saint-Louis (densité bâtie, diversité des activités économiques, mixité des CSP, + rôle de pôle de Pays), et de deuxième couronne au-delà, inscrite sur plus de 20 km de rayon sous forme de résidences mono-familiales dominantes (80% de maisons individuelles dont 6 000 sur 8 000 datent d'avant 1981-, de sites industriels issus de capitaux suisses, et d'expansion des loisirs de la région bâloise. Cherté du foncier, souci d'étoffer des emplois locaux : le secteur des Trois-Frontières doit poser son avenir dans un Eurodistrict et dans une sous-région alsacienne tout à la fois.

La *métropole mulhousienne* se marque depuis les années 60 dans un dispositif « multipolaire », où les efforts de requalification de la ville-centre (ZAC) et l'ample place du logement social sont

contrebattus par des pôles secondaires locaux captant les développements de l'emploi et de l'habitat privé: Sausheim, Rixheim, Wittenheim. La centralité supérieure a pu s'inscrire dans les registres techniques (université, services) et sociaux (santé, culture) mais elle reste à consolider face à des charges importantes : c'est l'un des objectifs du « pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse ». Une « région mulhousienne » est devenue plus nette depuis la reconversion du Bassin potassique et la constitution de l'assiette de la m2A : les efforts persistants de son affirmation trouvent sans doute un second souffle.

*La métropolité strasbourgeoise* a eu moins d'avatars, et a concentré davantage d'atouts (transports et logistique ; université-recherche, instances européennes, tertiaire supérieur marchand). Le nombre des cadres de son aire urbaine confirme la diversité des activités motrices, et le « gabarit » de son extension (entreprises clientes, fréquentation de sa centralité supérieure, expansion résidentielle la placent parmi les 10 plus grandes métropoles de province... (v. bibliographie). Cependant, l'avenir oblige à envisager plusieurs mutations : rayonner sur 360 degrés et réussir l'Eurodistrict avec l'Ortenau (l'Eurométropole?) ; peut-être passer d'un modèle radioconcentrique à un dispositif « en grappe de villes » ? ; réussir par des efforts d'accueil et la valorisation des interfaces entre ses divers sous-systèmes moteurs, sa capacité compétitive dans la concurrence des métropoles.

### **Bibliographie**

L'APR a produit ces dernières années des « *Cahiers de l'APR* » qui peuvent pour partie répondre à votre curiosité.

*Cahier n°1, 2011 : La périurbanisation en Alsace, étapes de réflexion et d'analyse*, 223 p.

*Cahier n°2, 2011 : actes de colloque (22-11-2010) : Périurbanisation, durabilité et Créativité*, 176 p

*Cahier n°4, 2012-1 : L'urbanisation de l'Alsace à l'aune du développement durable*, 301 p.

*Cahier n°6, 2013 : Le développement métropolitain de Strasbourg*, 260 p.

Ces textes sont publiés par **Néothèque Editions**, 7 place d'Austerlitz, Strasbourg (versions papier, et électronique)

Néothèque publie aussi les *Cahiers de démographie locale* : n° 2011, vient de paraître (B.Gérard, dir) ; le prochain numéro, dirigé par J.F Léger, est en préparation : il sera consacré aux « villes moyennes » (articles de B.Aubry et de H.Nonn)

H.Nonn a aussi publié : en 1999 : *Villes et aménagement régional en Alsace*, Doc.Française (études) et, en 2008 : *L'Alsace et ses territoires*, Presses Universitaires de Strasbourg.



## **II - Bernard AUBRY    La dynamique des villes moyennes**

La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure la dynamique des territoires s'est modifiée au cours des trente dernières années. En effet, les lois de décentralisation (1983) ont donné aux capitales régionales certains pouvoirs qui ont dû, a priori, renforcer leur position par rapport au reste de la région qu'elles commandent. Comment, dans ce contexte, se sont comportées les villes moyennes ?

Pour tenter de quantifier ce phénomène, plusieurs conventions sont indispensables. Tout d'abord il faut savoir que prendre comme années de référence les dates des recensements de la population n'est pas sans inconvénient, puisque l'on ne dispose de chiffres que pour les années 1982, 1990, 1999 ainsi que pour la dernière année de diffusion du nouveau recensement (2010, mais pour cette étude, seules les données de 2009 ont pu être mobilisées). En raison de cette contrainte, on considérera une première période de 17 ans, allant de 1982 à 1999 et une autre de 10 ans, allant de 1999 à 2009. En se calquant sur les choix de la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), la ville moyenne est une aire urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants. Compte tenu de l'étalement urbain, les territoires urbains n'ont cessé de s'étendre de sorte que pour suivre les tendances lourdes, sur la période 1982-1999, il est préférable de considérer la composition territoriale des aires urbaines telle qu'elle était définie au plus proche du milieu la période, soit l'année 1999.

On rappelle qu'une *aire urbaine* est formée d'une *unité urbaine* - ou agglomération (soit la commune-centre et sa banlieue) - ainsi que d'une seconde couronne formée des communes attirées par le pôle, déterminée selon un algorithme de calcul correspondant en gros à un pourcentage de navetteurs vers le pôle supérieur à 40%. Dans notre démarche, on ne considère que les seules régions de province. Dans chacune d'entre elles, le territoire est décomposé en cinq groupes, à savoir 1) les aires urbaines centrées sur la capitale régionale, 2) les autres aires urbaines de plus de 100 000 habitants (notées par convention grandes villes GV), 3) les villes moyennes (VM) formées des aires urbaines de 20 à 100 000 habitants, 4) les petites villes (PV) formées de l'ensemble des petites aires urbaines des unités urbaines de plus de 5000 habitants, enfin 5) le reste du territoire (noté par convention rural\*, l'astérisque étant là pour signifier que ce n'est pas la définition classique du rural).

Ainsi classé, le territoire de l'Alsace comprend quatre villes moyennes : Saint-Louis, en réalité la partie française de la banlieue de Bâle, Haguenau, Thann-Cernay et Guebwiller (G1). Soit 221 000 habitants qui représentent 16,5 % de la population totale.

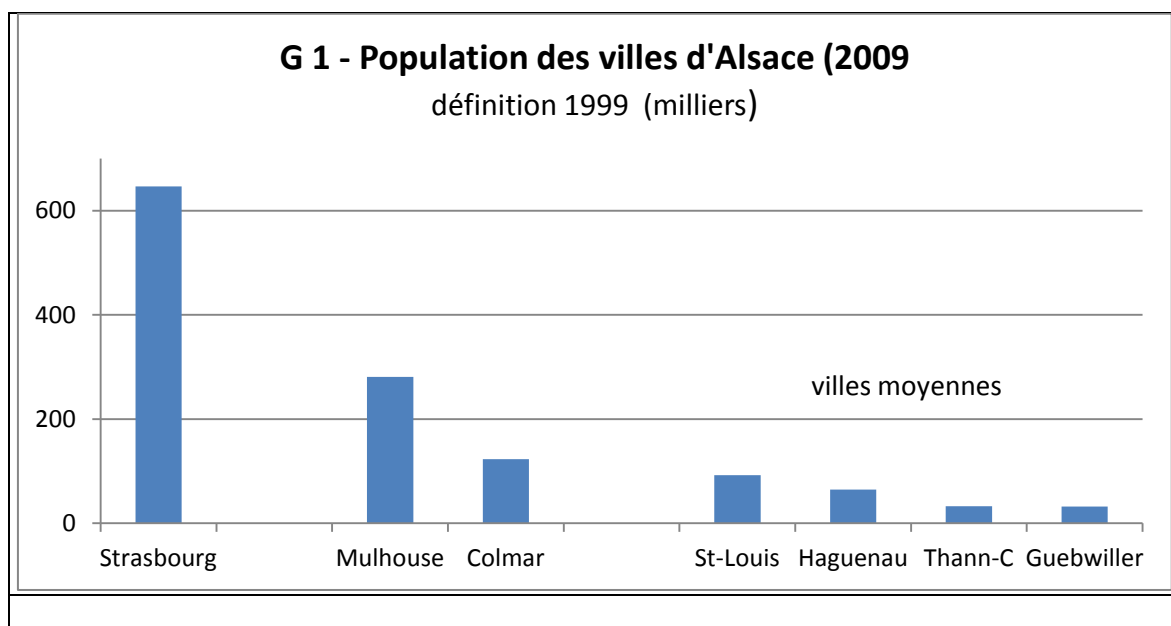
Le graphique 2 compare, en pourcentage, la population des villes moyennes de l'Alsace par rapport à l'ensemble de la métropole. Il apparaît une faible représentation relative des villes moyennes au regard des autres régions. Le contraste serait plus grand encore si l'on classait Saint-Louis dans une catégorie supérieure (ce qui au reste serait discutable puisque cette partie marginale d'une agglomération importante ne saurait disposer des fonctions attribuées à une grande ville), ou mieux si l'on omettait cette ville, puisque Saint-Louis est inclassable s'agissant des comparaisons entre régions. Quoi qu'il en soit, le poids de Strasbourg, la capitale régionale, est déterminant, bien plus élevé en Alsace qu'ailleurs.

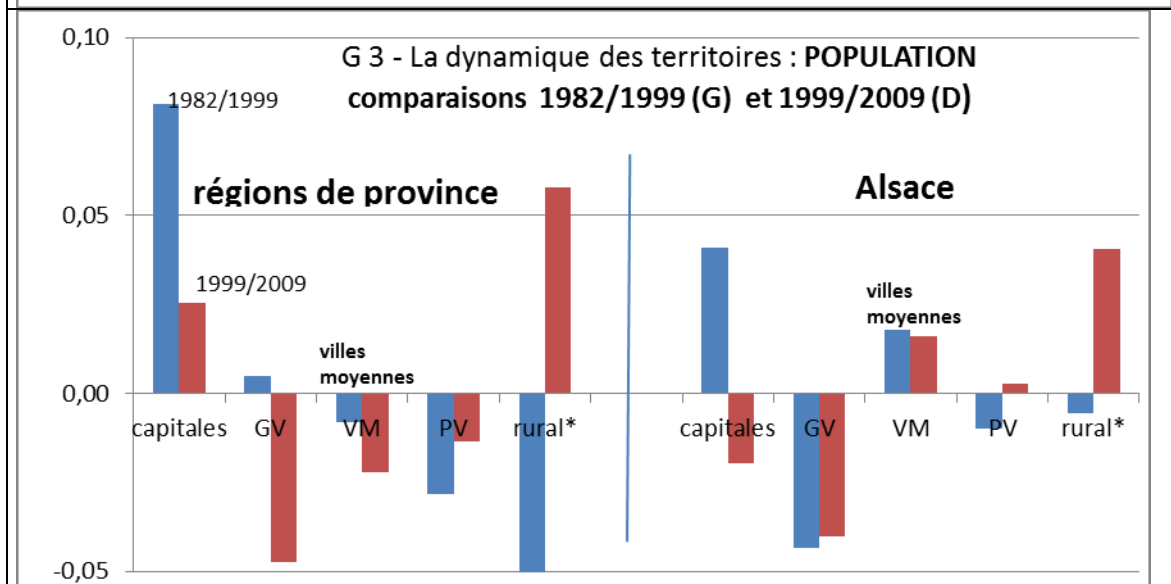
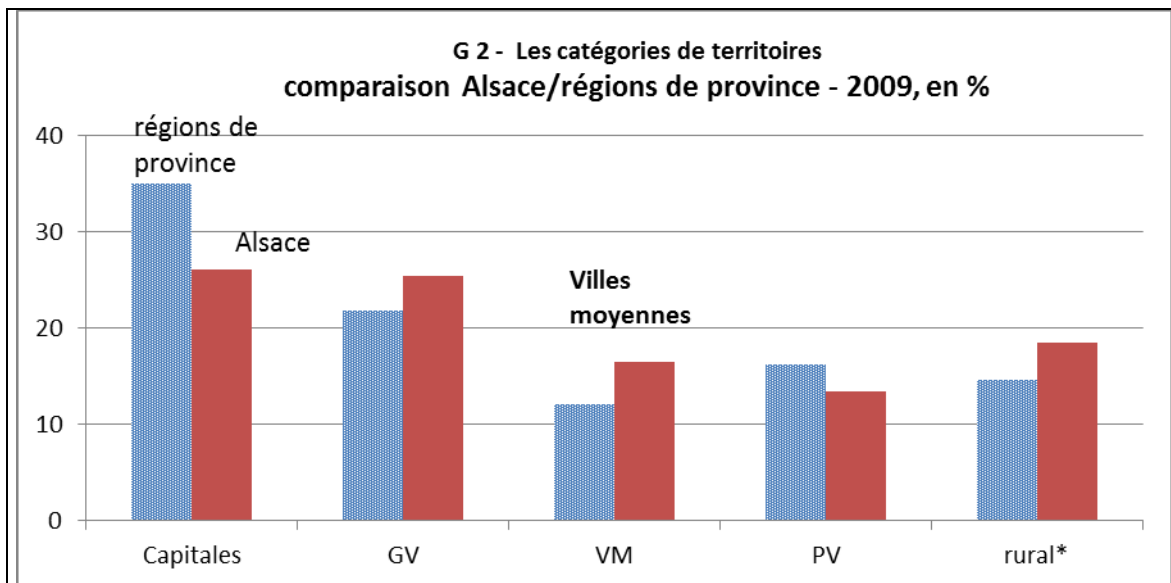
L'analyse a porté sur deux variables, la *population totale* et les *cadres supérieurs* (observés au lieu de travail), sachant que la même démarche pourrait être appliquée à beaucoup d'autres variables, y compris à celles du domaine du logement (la composition du ménage et de la famille notamment). L'indicateur statistique qui est représenté sur le graphique correspond au *dynamisme relatif*, en ce sens que l'on déduit de la variation celle de l'ensemble de la région. Le graphique 3 porte sur la *population*. Sur la partie gauche figurent les variations relatives pour les régions de province, sur la partie droite celles de l'Alsace. D'une façon générale, le dynamisme relatif des capitales régionales

s'affaiblit, mais il devient franchement négatif pour Strasbourg. S'agissant des autres grandes villes, on observe un réel effondrement. En Alsace il est déjà ancien, ce qui n'était pas le cas dans les autres régions. Les villes moyennes d'Alsace quant à elles bénéficient d'un gain sur les deux périodes considérées. Le graphique met aussi clairement l'accent sur la poussée du rural, marquant ainsi une rupture majeure avec le passé.

Le graphique 4 est analogue au précédent dans sa structure. Il porte sur les emplois de *cadres supérieurs*, une catégorie qui forme un marqueur de la vitalité économique, de la richesse produite localement. L'image donnée par le graphique est tout à fait différente. En Alsace, comme dans les autres régions, le poids de l'agglomération-capitale s'accroît considérablement. Cette évolution se fait au détriment des autres territoires. En Alsace, ce sont les deux autres grandes villes, Mulhouse et Colmar, qui subissent le contrecoup du dynamisme strasbourgeois. Les villes moyennes quant à elles parviennent à se maintenir dans la moyenne, même si un léger fléchissement semble apparaître dans la période récente.

*Remarques:* Si l'on devait composer les mêmes graphiques sur la définition 2010 des aires urbaines, il est probable que l'on aurait une image du dynamisme nettement plus marquée pour l'aire urbaine de Strasbourg – du moins pour ce qui concerne la population – dans la mesure où le territoire urbain de la capitale régionale s'est considérablement élargi entre 1999 et 2009 (le nombre de communes de l'aire urbaine est passé de 182 à 265, sachant que les communes entrantes ont largement bénéficié des effets de l'étalement urbain). Cette remarque pose le problème des nomenclatures tant territoriales que structurelles. Toute étude approfondie doit prendre en compte la sensibilité des résultats aux conventions retenues dans les nomenclatures. S'agissant des cadres supérieurs, il serait assurément utile de distinguer ceux qui exercent dans les entreprises privées de ceux qui exercent dans les différents secteurs de la fonction publique (professeurs, chercheurs, notamment).





G 4 -La dynamique des territoires : CADRES SUPERIEURS  
comparaisons 1982-99 (G) et 1999-2009 (D)

